

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 16  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.  
Date de la convocation : 26 février 2025

**PRÉSENTS :** MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, FEUILLATRE Catherine, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, MARGOUT Gérard, FARRUGIA Martine, MARECHAL Laëtitia, Mme JARRY Alice, THURNE Dominique

**ABSENTS EXCUSES :** Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien  
Mme BAZIL Marine  
M. LOR Jean-Michel  
M. MARAIS Sébastien  
M. CHAIGNEPAIN Frédéric

**ABSENT :** M. RIMBAULT Maxime

Mme ZIMMERLIN Francine a été élue secrétaire de la séance.

### OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 du budget commune

Les Membres du Conseil Municipal,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024, le 03 mars 2025, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, et constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 331 104,89 €, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

#### Affectation du résultat de l'exercice 2024

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Plus-values de cessions des éléments d'actif	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT Fonctionnement	331 104,89 €
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2024</b>	
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report au nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées	
(plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	200 000,00 €
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) art 002	131 104,89 €
Si nécessaire par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 19...(N+2)	
<b>B) DEFICIT au 31/12/2024</b>	
Déficit antérieur reporté (report au nouveau débiteur) – art 001	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 19...(N+2)	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
<b>C) le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté</b>	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
André COQUELIN

Signé électroniquement par : André  
Coquelin  
Date de signature : 10/03/2025  
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la téltransmission  
En Sous-Préfecture le 10 MARS 2025  
Publié et/ou notifié le

